

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 9 mai 2023 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Membres présents : tous les membres, sauf :

Madame DESCHAMPS Isabelle a donné pouvoir à Madame GOMMENNE Catherine

Monsieur ROYER Jean-Marc, absent excusé

Secrétaire de séance : Madame BARRÈRE Céline

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2023

III. DÉLIBÉRATIONS

IV. GRAND REIMS

V. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

VI. INFORMATIONS DIVERSES

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Le procès-verbal est adopté.

II. DÉLIBÉRATIONS

1. Recrutement d'un adjoint technique contractuel sur un emploi non permanent

Le Maire informe le Conseil que chaque année, à la même époque, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour le service technique, et plus particulièrement pour les espaces verts afin de pallier l'absence pour congés annuels des agents titulaires et pour faire face à un accroissement d'activité saisonnière.

L'agent contractuel sera recruté pour la période du 15 mai au 31 octobre 2023, à temps complet.

Il sera chargé de l'entretien des espaces verts de la Commune: taille, tonte, désherbage, création de massifs, entretien et petites réparations dans les bâtiments de manière ponctuelle.

Il sera rémunéré sur la base du 1er indice de l'échelle C1, et il pourra effectuer des heures supplémentaires si besoin et de manière tout-à-fait exceptionnelle.

Les crédits sont ouverts au budget 2023.

Adoptée à 18 voix pour

2. Recrutement d'adjoints d'animation contractuels sur des emplois non permanents

Le Maire informe le Conseil que chaque année, à la même époque, il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour la Caisse des écoles, dans la filière animation pour assurer les activités liées aux centres de loisirs sur la période estivale, soit du 8 juillet 2023 au 1er septembre 2023.

Huit adjoints d'animation devront être recrutés à temps complet pour assurer l'animation et pallier les absences pour congés annuels des agents titulaires.

Ils seront rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1, et pourront effectuer des heures supplémentaires si besoin et de manière tout-à-fait exceptionnelle.

Les crédits sont ouverts au budget 2023.

Adoptée à 17 voix pour et une abstention

3. Société SPLX DEMAT – Approbation de la nouvelle répartition du capital

Le Maire rappelle que la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetées pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques

III. GRAND REIMS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de nouvelles réunions depuis le dernier conseil municipal d'avril.

Le prochain bureau communautaire se réunira le 11 mai 2023, et le prochain bureau communautaire se réunira courant juin 2023.

IV. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Information, Communication : réunion du 06/04/23

Les banderoles publicitaires vont être prochainement installées aux entrées du village.

Retours positifs sur le nouveau site internet.

Préparation de la prochaine passerelle

Voirie :

Les riverains du Mont Gélus n'ayant pas souhaité que leur rue soit en sens unique, le Comité consultatif a pris acte de ce refus.

Lors de futurs travaux dans cette rue pour une mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite), les trottoirs devront être élargis, la chaussée sera rétrécie et le double sens risquera de poser problème.

Il faudra tenir compte de cette problématique lors des futurs travaux.

Zone 30 : un feu récompense va être prêtée par la Société T1 à la Mairie dans le cadre d'un essai au niveau de la pharmacie, il sera installé 30 mètres en amont du passage piétons, dans le sens Cormontreuil/Taissy.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la visite de l'Assemblée Nationale du 12 avril dernier a rassemblé 50 personnes, ravies de cette sortie culturelle et amicale.
Encore un grand merci à notre députée, Lise Magnier, à l'initiative de cette visite.
- Une cérémonie citoyenne s'est tenue le 6 mai 2023 dans la salle du Conseil Municipal afin de remettre leur carte d'électeur aux nouveaux Taissotins majeurs, sur les 23 invités, seuls 7 ont pu être présents.
- La soirée jazz du 6 mai dans l'église de Taissy a réuni 70 personnes pour une prestation de qualité qui a enchanté les participants.
- Céline Barrère, adjointe à l'environnement informe le conseil que la manifestation « Taissy se met au vert » couplée avec la matinée portes-ouvertes du service espaces verts de la commune aura lieu le **samedi 27 mai 2023**
- Céline Bourgeois, encadrante du CMJ rappelle que les jeunes du conseil ont tenu un stand sur le marché du 6 mai, place de la Mairie afin de collecter des fonds, mais aussi des aliments et du matériel pour les animaux du refuge d'Ormes
La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 16 mai, lors de laquelle seront remis les prix pour le concours du meilleur dessin
Une nouvelle matinée « jeux de société » aura lieu le samedi 3 juin
- Le jury pour le concours d'architectes de la future crèche, composé des membres de la commission d'appel des offres et de 3 architectes mandatés par l'ordre des architectes, s'est réuni le 13 avril dernier pour désigner les trois architectes admis à concourir, sur les 39 qui ont candidaté.
Les 3 cabinets sélectionnés sont :
Atelier d'architecture Vincent DELSINNE à Lille
Philippe GIBERT Architecte à Reims
PACE, à Reims.
Une visite sur site a été programmée le 3 mai avec les 3 candidats retenus, ils devront déposer leur projet détaillé pour le 3 juillet.
A l'issue d'un nouvel examen des offres, un seul architecte sera retenu.
- Le Maire informe le conseil que les futures élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.
Trois sénateurs sont à élire dans la Marne par le collège des « grands électeurs » composé des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux, conseillers départementaux, des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.
Le conseil municipal devra donc se réunir impérativement le vendredi 9 juin 2023 pour élire ses 5 délégués titulaires et ses 3 suppléants.
Une note explicative va être envoyée aux membres du conseil municipal dans ce sens, accompagnée de la convocation.
- Le maire répond ensuite aux questions orales de Sylvie Thourault :
Nombre d'heures de crèche facturées en 2022 : 35 522
Nombre d'heures périscolaires réalisées : 46 542
Nombre d'heures extrascolaires réalisées : 15 050.
Dans le cadre de la révision du PLU quels sont les bâtiments identifiés « remarquables », et leurs contraintes : la réponse se trouve dans l'annexe du règlement du PLU (p79 à 81).

Enfin, le Maire communique les dates des prochains conseils municipaux pour le second semestre 2023, il s'agit des mardis : 04/07/23, 05/09/23, 03/10/23, 07/11/23, 05/12/23.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20H50.

Prochain Conseil le 09/06/23.

Mme. BARRÈRE Céline
Secrétaire de séance



M BARRIER Patrice,
Maire



